

Gérard CHATIN 

Conseiller municipal

Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève

12 Rue du Bel Air 60730 Sainte-Geneviève

☎ 03 60 29 36 05 📞 06 27 45 37 12

✉ gerard.chatin@sfr.fr

le 7 Octobre 2017

A Madame Jacqueline VANBERSEL  
Maire de Sainte-Geneviève  
A Monsieur Daniel VEREECKE  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Madame le Maire,  
Monsieur le Premier Adjoint,

J'ai bien reçu votre lettre datée du 29 septembre en recommandé avec accusé réception aujourd'hui. C'est avec regret que je constate, à nouveau, que c'est par l'arbitraire que vous traitez les sujets auxquels vous êtes confrontés. En effet, une quasi interdiction du droit de réunion que vous m'opposez depuis des années, après que vous ayez validé l'opération de licenciement pour raison politique de ma situation de bénévole du Comité des fêtes, après m'avoir privé depuis près de 18 mois maintenant des invitations à un certain nombre d'évènements (réunions municipales, publiques, associatives, ...) locaux qui sont distribués à tous les autres élus, après m'avoir refusé l'accès au dossier Prévôté, comme vous l'auriez sans doute fait sur un autre si je vous avais interrogé, sur des prétextes plus que fallacieux, vous m'interdisez l'accès aux locaux du restaurant scolaire, aux écoles et autres équipements sous couvert d'état d'urgence ce qui constitue presque une présomption inacceptable.

Toutes ces atteintes sont des remises en cause des droits fondamentaux des citoyens contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen puis dans la Constitution et dans leur déclinaison légale. Je cite mes textes.

J'habite cette commune depuis près de 45 ans, j'y ai eu des enfants scolarisées, j'y ai des petits enfants scolarisées. Je suis élu municipal depuis 2 ans et demi, après y avoir fait un premier mandat de 1989 à 1995. Je vous passe le reste de mon CV associatif et d'implication municipale, sans parler du professionnel. Je pense donc être en droit de venir voir comment fonctionne nos services municipaux sauf règlement général dûment adopté et opposable à tous affiché à l'entrée des locaux. N'est-ce pas le principal rôle, la fonction, d'un élu, minoritaire ou non ?

J'apprends donc par ce courrier que l'accès de certains locaux m'est interdit, comme les précédentes interdictions que vous faites déjà peser sur moi et sur ce je représente, elle ne repose sur aucune base légale. A aucun moment vous citez un quelconque texte de loi, de décret, d'arrêté fut-il municipal. Vous vous reposez derrière un état d'urgence qui, dans ces locaux comme dans d'autres dans la Commune, n'a fait l'objet d'aucune mesure particulière aussi coercitive que vous le prétendez.

J'ajouterai que ma visite du 28 septembre s'est faite sans chercher à m'en cacher, j'étais devant les personnels municipaux et d'ailleurs en présence de Monsieur le Secrétaire général de Mairie.

J'y ai vu un enfant, attendant en rang d'entrer dans la salle, avoir les doigts dans le chambranle en aluminium de la porte, si celle-ci s'était refermée sur ces doigts... il y a donc un manque de sécurité primaire. Ce risque perçu en quelques minutes de présence me semble bien plus grave que ma présence et appelle des mesures de sécurité simples et qui devraient être immédiates.

Renseignements pris auprès d'un avocat et dans les commentaires juridiques, jurisprudences comprises, qui circulent sur ces questions. Votre position tient plus de l'excès de pouvoir et de la discrimination personnelle attachée à mon positionnement qu'à autre chose. Elle est donc fortement discutable. Dans une démocratie, on ne traite pas les questions politiques par des moyens policiers.

Si toutefois, vous persévériez, vous voudrez bien me faire parvenir les textes opposables en la circonstance, dans les meilleurs délais.

Comme vous pourrez le constater, je n'utilise pas les moyens postaux lourds que vous avez mis en œuvre, par contre l'information de ma prise de position sera suffisamment forte pour que vous ne puissiez pas dire que vous n'en n'êtes pas informés.

A défaut, je ne vois pas comment je pourrais faire preuve de la compréhension sur laquelle vous comptez de ma part et envisagerai de prendre toute mesure, voire toute attitude, pour la reconnaissance du droit, du mien et de celui de mes concitoyens.

Je vous prie, Madame le Maire, Monsieur le Premier adjoint de bien vouloir agréer l'expression de ma considération.

Gérard CHATIN 

Conseiller municipal

Un Nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève

12 Rue du Bel Air 60730 Sainte-Geneviève

☎ 03 60 29 36 05 📞 06 27 45 37 12

✉ gerard.chatin@sfr.fr

le 7 Octobre 2017

A Madame Jacqueline VANBERSEL  
Maire de Sainte-Geneviève  
A Monsieur Daniel VEREECKE  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Madame le Maire,  
Monsieur le Premier Adjoint,

J'ai bien reçu votre lettre datée du 29 septembre en recommandé avec accusé réception aujourd'hui. C'est avec regret que je constate, à nouveau, que c'est par l'arbitraire que vous traitez les sujets auxquels vous êtes confrontés. En effet, une quasi interdiction du droit de réunion que vous m'opposez depuis des années, après que vous ayez validé l'opération de licenciement pour raison politique de ma situation de bénévole du Comité des fêtes, après m'avoir privé depuis près de 18 mois maintenant des invitations à un certain nombre d'évènements (réunions municipales, publiques, associatives, ...) locaux qui sont distribués à tous les autres élus, après m'avoir refusé l'accès au dossier Prévôté, comme vous l'auriez sans doute fait sur un autre si je vous avais interrogé, sur des prétextes plus que fallacieux, vous m'interdisez l'accès aux locaux du restaurant scolaire, aux écoles et autres équipements sous couvert d'état d'urgence ce qui constitue presque une présomption inacceptable.

Toutes ces atteintes sont des remises en cause des droits fondamentaux des citoyens contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen puis dans la Constitution et dans leur déclinaison légale. Je cite mes textes.

J'habite cette commune depuis près de 45 ans, j'y ai eu des enfants scolarisés, j'y ai des petits enfants scolarisés. Je suis élu municipal depuis 2 ans et demi, après y avoir fait un premier mandat de 1989 à 1995. Je vous passe le reste de mon CV associatif et d'implication municipale, sans parler du professionnel. Je pense donc être en droit de venir voir comment fonctionne nos services municipaux sauf règlement général dûment adopté et opposable à tous affiché à l'entrée des locaux. N'est-ce pas le principal rôle, la fonction, d'un élu, minoritaire ou non ?

J'apprends donc par ce courrier que l'accès de certains locaux m'est interdit, comme les précédentes interdictions que vous faites déjà peser sur moi et sur ce je représente, elle ne repose sur aucune base légale. A aucun moment vous citez un quelconque texte de loi, de décret, d'arrêté fut-il municipal. Vous vous reposez derrière un état d'urgence qui, dans ces locaux comme dans d'autres dans la Commune, n'a fait l'objet d'aucune mesure particulière aussi coercitive que vous le prétendez.

J'ajouterais que ma visite du 28 septembre s'est faite sans chercher à m'en cacher, j'étais devant les personnels municipaux et d'ailleurs en présence de Monsieur le Secrétaire général de Mairie.

J'y ai vu un enfant, attendant en rang d'entrer dans la salle, avoir les doigts dans le chambranle en aluminium de la porte, si celle-ci s'était refermée sur ces doigts... il y a donc un manque de sécurité primaire. Ce risque perçu en quelques minutes de présence me semble bien plus grave que ma présence et appelle des mesures de sécurité simples et qui devraient être immédiates.

Renseignements pris auprès d'un avocat et dans les commentaires juridiques, jurisprudences comprises, qui circulent sur ces questions. Votre position tient plus de l'excès de pouvoir et de la discrimination personnelle attachée à mon positionnement qu'à autre chose. Elle est donc fortement discutable. Dans une démocratie, on ne traite pas les questions politiques par des moyens policiers.

Si toutefois, vous persévériez, vous voudrez bien me faire parvenir les textes opposables en la circonstance, dans les meilleurs délais.

Comme vous pourrez le constater, je n'utilise pas les moyens postaux lourds que vous avez mis en œuvre, par contre l'information de ma prise de position sera suffisamment forte pour que vous ne puissiez pas dire que vous n'en n'êtes pas informés.

A défaut, je ne vois pas comment je pourrais faire preuve de la compréhension sur laquelle vous comptez de ma part et envisagerai de prendre toute mesure, voire toute attitude, pour la reconnaissance du droit, du mien et de celui de mes concitoyens.

Je vous prie, Madame le Maire, Monsieur le Premier adjoint de bien vouloir agréer l'expression de ma considération.